



Bourg-en-Bresse, le 23 mars 2021

M. le Maire
Mairie
94 avenue de la République
01630 Saint-Genis-Pouilly

Objet : projets d'aménagement du Marais

Réf. Courrier : 21-017
CC : CAPG, DREAL, DDT
PJ : -

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance de l'*étude préalable en vue de l'aménagement et la (re)valorisation paysagère du secteur « Le Marais »* d'octobre 2020. Nous nous étonnons qu'une douzaine d'hectares (tranche ferme de 6,5 ha + tranche conditionnelle de 6 ha) soient à nouveau destinés à être urbanisés sur ce secteur, en sus de ceux dévolus au centre commercial Open appelé à jouxter ces aménagements. De plus, cette étude ne mentionne pas le projet d'accrobranche prévu dans l'aire d'étude. Cette activité entrera en contradiction avec l'objectif que la ville s'est donné de « préserver ce site naturel ».

Il nous semble donc opportun d'attirer votre attention sur plusieurs points :

- Ce projet est intégralement situé en **zone humide**, celle justement évitée par Open. L'aménagement de ce secteur, quand bien même il serait présenté comme une action de « mise en valeur », aurait pour conséquence d'annihiler la démarche d'évitement entreprise par le groupe Frey.
- Les équipements recevant du public sont interdits en zone Np du **PLUiH**. Cela exclut donc tout projet d'accrobranche ou d'aménagement de pontons et autres tours d'observation.
- L'étude d'impact du centre commercial Open, bien que lacunaire, a identifié de nombreuses **espèces protégées** dans ce bois humide. L'aménagement de ce secteur aura pour conséquence la perturbation, voire la destruction, de ces animaux. Tout projet d'aménagement devra donc naturellement faire l'objet d'une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées.

France Nature Environnement Ain

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement – Reconnue d'utilité publique depuis 1976.

Siège social : 44 avenue de Jasseron – 01000 BOURG-EN-BRESSE / Tel. 04 74 21 38 79 / Courriel. ain@fne-aura.org

Antenne montagne : Place de l'Église – 01130 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

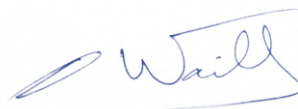
<https://www.fne-aura.org/ain/>

L'aménagement de cette zone humide, qui a été retirée de l'espace d'urbanisation, pour favoriser sa fréquentation, sa pénétration et sa modification va à l'opposé d'une volonté de protéger réellement la biodiversité. La valorisation des espaces naturels de votre commune ne passe pas nécessairement par leur artificialisation.

Par conséquent nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir reconsidérer ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Olivier WAILLE
Trésorier
FNE Ain

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Waille', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.